

# VALENCE ROMANS

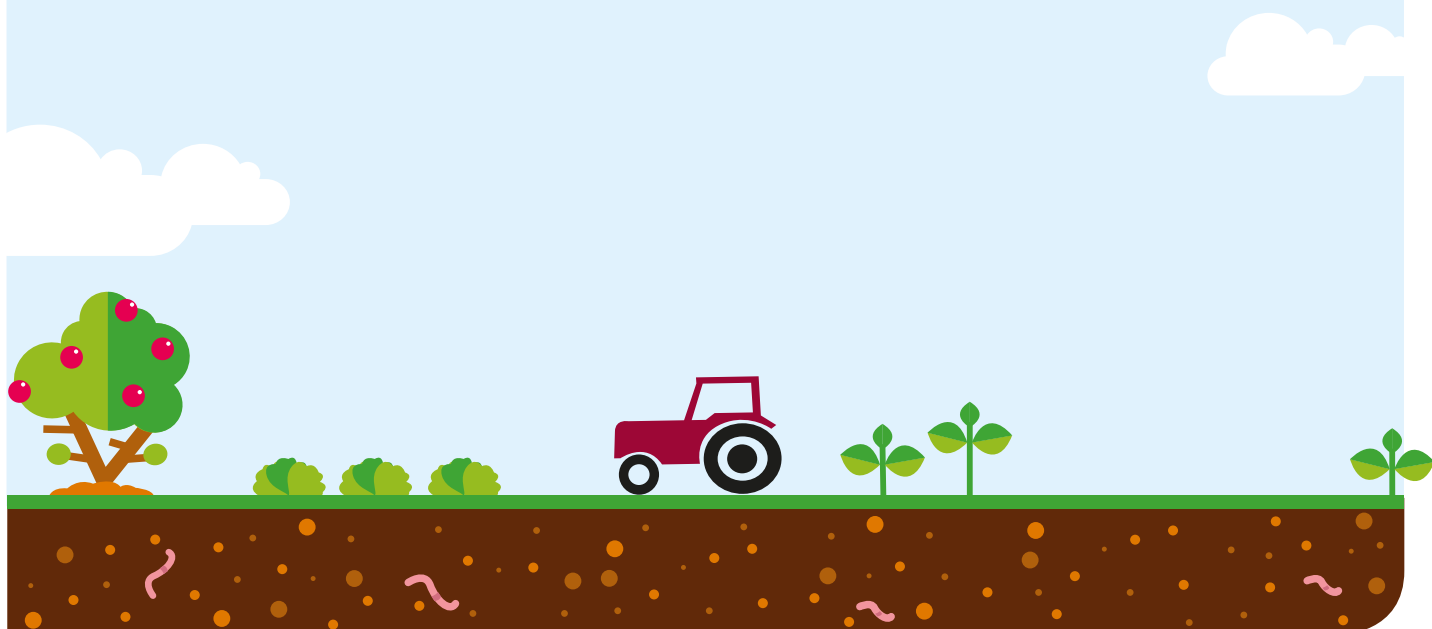
SUD RHÔNE-ALPES

## CHARTRE PARTENARIALE

---

**VERS UNE POLITIQUE AGRICOLE ET FORESTIERE  
AMBITIEUSE POUR UN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL  
PLURIEL, INNOVANT ET DE QUALITE  
2016-2020**

---



## Préambule

Le territoire de Valence Romans Agglo allie espace urbain, espace périurbain et espace rural.

L'équilibre et l'organisation territoriale qui en découlent ont ainsi à articuler plusieurs enjeux, au nom d'un territoire vivable et attractif. À ce titre, l'espace et l'activité agricoles et forestiers tiennent une place prégnante et forgent une grande partie de notre identité territoriale et sociale.

En tant qu'acteur incontournable de l'aménagement et du développement territorial, il s'est avéré essentiel que Valence Romans Sud Rhône-Alpes se dote d'une politique et de moyens pour répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux que ces secteurs sous-tendent, en lien avec ses partenaires et acteurs locaux.

Il s'agit par-là de répondre à :

- > **Un enjeu économique** : par leurs emplois directs et indirects, l'agriculture, l'industrie agroalimentaire et la forêt constituent une force économique notable qui valorise les ressources locales. C'est aussi une occasion de dynamisme économique par la création d'activité, d'emploi pérenne et l'innovation, en lien avec la situation périurbaine.
- > **Un enjeu social** : le besoin de nature en ville ou en proximité directe rend stratégique ces espaces agricoles, forestiers et naturels périurbains d'accès facile et peu coûteux. L'agriculture et la forêt offrent des produits de proximité et de quotidien incontournables qui peuvent être accessibles à tous et offrent des opportunités de lien social multiculturel et convivial indéniable. L'enjeu de compréhension mutuelle en urbains et ruraux est ainsi essentiel.

Plus globalement, il s'agit d'affirmer notre **identité territoriale** et notre ouverture au monde.

Le sentiment d'appartenance à un territoire passe en effet souvent par son paysage, sa gastronomie, ses savoir-faire et produits agricoles, son modèle de vivre ensemble ; au-delà, la valorisation de ces atouts est l'occasion de renforcer son attractivité, qu'elle soit locale, régionale, nationale voire internationale.

Valence Romans Sud Rhône-Alpes a donc souhaité construire une **stratégie de développement agricole et forestier pour la période 2016-2020**, en y associant largement les acteurs locaux investis dans ces domaines.

Des entretiens individuels ainsi que des temps de travail communs ont permis de cibler les grands enjeux et besoins du territoire et de pointer les axes et leviers d'actions sur lesquels la Communauté d'agglomération peut apporter une réelle plus-value, en termes d'impulsion, d'animation, de mise en cohérence, de portage.



Cette stratégie 2016-2020, qui s'appuie sur ses compétences et choix politiques, vise ainsi contribuer aux enjeux suivants :

- > L'équilibre spatial du territoire
- > L'attractivité du territoire
- > L'ancrage local des activités agricoles et forestières et le renforcement de l'économie de proximité
- > Un développement accessible à tous et solidaire
- > Un lien ville-campagne renforcé
- > Des pratiques intégrant la qualité environnementale
- > La Santé

À partir de cette stratégie intercommunale Valence Romans Sud Rhône-Alpes entend poursuivre sa démarche multipartenariale, en proposant la présente Charte.

## ARTICLE 1 : les enjeux de la charte

Cette Charte est l'occasion de partager **une vision commune** du développement agricole et forestier entre Valence Romans Sud Rhône Alpes et les acteurs locaux signataires.

Elle vise à

- > **Asseoir le développement agricole et forestier** comme vecteur d'une attractivité et d'une identité indéniable pour notre périmètre ;
- > **Identifier les enjeux** auxquels doit répondre le territoire pour préserver, développer et valoriser le monde agricole et forestier ;
- > **Partager des orientations communes** dans lesquels chaque signataire s'engage à œuvrer, à la hauteur de ses compétences et de ses moyens ;
- > **Acter que chaque acteur est complémentaire** des autres pour agir en ce sens et que la concertation et la transversalité sont indispensables pour mener une action cohérente, efficace et accessible.

La Charte affirme donc l'engagement de Valence Romans Sud Rhône-Alpes dans le développement d'une politique agricole et forestière, sur des leviers d'actions qu'elle a identifiée et qui forment le programme d'action 2016-2020 qu'elle entend porter avec l'aide de la Chambre d'Agriculture de la Drôme et en associant les partenaires locaux qui s'engageront dans la démarche.

## ARTICLE 2 : une stratégie commune

Le travail préparatoire, mené de manière participative en associant les acteurs locaux, a permis de cerner les enjeux prioritaires, de fixer des objectifs ambitieux et réalistes et de cibler des leviers d'actions que l'agglomération entend investir.



**Ainsi, cette Charte est le reflet de ce travail partagé et traduit les orientations retenues pour appréhender le développement agricole et forestier sur la période 2016-2020, sur le territoire communautaire. Valence Romans Sud Rhône-Alpes entend donc développer et structurer son action à travers :**

- > 3 grandes ambitions stratégiques, identifiées comme les enjeux prioritaires
- > 7 grands objectifs structurant ces 3 ambitions
- > 2 leviers transversaux

### **AMBITION 1**

#### **Renforcer la place de l'activité agricole et forestière dans le développement local et l'économie de proximité**

*Les activités agricoles et forestières sont des activités économiques primordiales pour le territoire. Intervenir en ce sens vise ainsi à conforter l'ancrage local de l'économie agricole et forestière, à renforcer son poids mais aussi à contribuer au rapprochement du lien ville-campagne. Elles sont également structurantes dans le champ de l'aménagement du territoire, favorisant ainsi son attractivité et un développement local dynamique.*

#### **Objectif 1 : le maintien et le développement de l'activité agricole et forestière sur le territoire**

Les activités agricoles et forestières sont une source d'identité territoriale forte et participent pleinement au développement local. Elles structurent l'aménagement du territoire devenant ainsi un vecteur d'attractivité. Elles restent des activités proposant des emplois pérennes, non délocalisables. Il s'agit donc d'éviter une diminution ou déménagement de l'activité, de maintenir leur ancrage local.

Pour répondre à ces objectifs, Valence Romans Sud Rhône-Alpes et la Chambre d'Agriculture ainsi que leurs partenaires, investiront principalement les champs d'intervention suivants :

- > **Ouvrer en faveur de l'installation et transmission** en agriculture, en déployant activement la politique régionale afin d'accompagner les porteurs de projet et répondre aux attentes et potentialités du territoire, en favorisant une meilleure connaissance des dispositifs d'installation-transmission par les porteurs de projet et les communes ; cela pourra passer par le déploiement de dispositifs innovants permettant de répondre aux attentes du territoire et de ses filières courtes et longues et une ouverture à l'expérimentation.
- > **Encourager l'organisation et l'évolution des filières locales en lien avec les besoins agricoles et forestiers** : organisation amont, renforcement du lien amont-aval des filières, évolution vers l'approche qualitative des productions, notamment vers les filières certifiées.
- > Soutenir le maintien de l'activité et **l'emploi local** en participant aux réflexions menées autour des filières à haute valeur ajoutée en termes d'emploi et autour de l'emploi saisonnier.

#### **Objectif 2 : la diversification économique croissante de l'activité agricole et forestière**

Les activités agricoles et forestières répondent à des besoins en consommation de matières premières (produits alimentaires, bois construction ou énergie...). Ce sont des



occasions de proposer de l'activité ou du service complémentaire, à la population locale comme aux visiteurs. Cette perspective de diversification est à la fois une opportunité pour enrichir l'activité économique du monde agricole et forestier mais aussi une occasion d'enrichir le territoire par des nouveaux usages, des nouveaux débouchés et ainsi de renforcer son attractivité.

Pour répondre à cet objectif, Valence Romans Sud Rhône-Alpes et la Chambre d'Agriculture, ainsi que leurs partenaires, investiront principalement les champs d'intervention suivants :

- > **Soutenir la diversification économique par le tourisme rural** ; il s'agit d'aboutir à une meilleure structuration et au déploiement d'une offre touristique rurale permettant de référencer le territoire comme une destination agritouristique de qualité et diversifiée (produits locaux et de qualité, hébergements, activités...). Un tel développement, pourvoyeur d'emploi et de développement local est à construire en lien avec le schéma de développement touristique de l'agglomération.
- > Solliciter davantage le monde agricole et forestier pour des **activités de services auprès des territoires** ;
- > Favoriser la participation croissante du monde agricole et forestier à la production d'énergie renouvelable et aux économies d'énergie; par l'amélioration des pratiques ou l'investissement dans de nouvelles opportunités, il est ainsi attendue une contribution majeure du monde agricole et forestier aux objectifs communs fixés par le Plan Air Energie Climat Territorial de la Communauté d'agglomération qui vise :
  - 30 % d'économie d'énergie d'ici 2030
  - 25 % de la consommation produite par les ENR
  - Atteindre un niveau d'énergie via la méthanisation : 25 MW d'ici 2030 (SRCAE)
  - le développement et la structuration d'une filière locale autour de la matière organique, via la mobilisation des communes au côté des producteurs (déchets verts, de cantine...) ;
- > Encourager la **diversification par l'activité socio-éducative et pédagogique.**

### Objectif 3 : la structuration de l'espace rural

Les activités agricoles et forestières contribuent à l'aménagement équilibré et harmonieux du territoire, offrant ainsi une identité singulière et attractive du périmètre de Valence Romans Sud Rhône-Alpes. Il s'agit donc de poursuivre et renforcer cette contribution afin que notre espace rural offre un cadre de vie de qualité tout en faisant émerger des nouvelles opportunités économiques locales.

Pour répondre à cet objectif, Valence Romans Sud Rhône-Alpes, la Chambre d'Agriculture et les partenaires, investiront principalement les champs d'intervention suivants :

- > **Soutenir les démarches d'aménagement de l'espace agricole, génératrices d'emploi** : en cohérence avec les enjeux identifiés dans le SCOT Rovaltain, il s'agit d'inciter et d'accompagner les démarches agricoles et sylvicoles prenant en compte les enjeux d'aménagement harmonieux du territoire (paysages, biodiversité, trame et corridors...) et s'appuyant sur les richesses naturelles pour enrichir la production et plus largement le territoire.
- > **Encourager l'aménagement de l'espace forestier, l'organisation de la filière forestière et ses débouchés locaux** : favoriser le développement de la filière bois du territoire au côté des acteurs économiques, encourager le renforcement des circuits courts en mobilisant les acteurs publics et les particuliers à recourir aux produits forestiers locaux pour répondre à leurs besoins (énergie, construction...) ;



## AMBITION 2

### Renforcer la qualité et l'autonomie alimentaire du territoire

*La richesse de la production agricole représente une offre d'exception pour les consommateurs du territoire. L'enjeu réside donc dans l'amélioration du lien entre production locale et consommation locale pour offrir des débouchés complémentaires aux agriculteurs, valoriser localement la richesse des productions agricoles et répondre aux attentes citoyennes croissantes en faveur d'une alimentation de qualité respectueuse de l'environnement et des enjeux sanitaires.*

*Il s'agit aussi d'impulser des nouveaux modes de consommation et permettre aux citoyens de participer activement au développement local.*

*Enfin, oeuvrer en faveur des circuits de proximité et de qualité est aussi l'occasion de participer pleinement aux réductions d'émission de gaz à effets de serre.*

*Ainsi, en développant cette stratégie alimentaire ambitieuse, l'agglomération entend encourager les particuliers et acteurs privés à consommer autrement, à se tourner vers des produits de locaux et de qualité (dont, notamment, les produits issus de l'agriculture biologique), et s'engage aussi à favoriser un investissement de la restauration collective publique sur son territoire dans le recours aux produits locaux en général et spécifiquement aux produits locaux certifiés, labélisés.*

#### Objectif 4 : favoriser le développement et la promotion des circuits courts

Le territoire de Valence Romans Sud Rhône-Alpes accueille un nombre croissant de projets et d'initiatives tournés vers l'économie de proximité via la logique de circuits courts. L'ambition de l'agglomération est donc de favoriser leur développement, de mieux les faire connaître et ainsi d'en faire une vraie force territoriale, au niveau économique comme sociétale ou environnementale.

Pour répondre à ces objectifs, Valence Romans Sud Rhône-Alpes et la Chambre d'Agriculture, ainsi que leurs partenaires, investiront principalement les champs d'intervention suivants :

- > **Encourager et soutenir les initiatives locales en faveur des circuits courts ;** il s'agit de permettre une augmentation constante des producteurs et des intermédiaires ayant recours aux circuits courts de qualité, une multiplication des ceux-ci sur le territoire (dans les dispositifs existants ou nouveaux), via un soutien à ce type d'initiatives ;
  - initiatives collectives de producteurs visant à la structuration des circuits courts agricoles, notamment orientés vers l'agriculture bio ;
  - démarches des entreprises intermédiaires locales s'approvisionnant en produits locaux et de qualité : grossistes, transformateurs, restaurateurs...
- > **Accompagner les consommateurs dans leurs pratiques d'achats :** au-delà de l'accompagnement des acteurs économiques, il est fondamental d'oeuvrer, en parallèle, auprès des consommateurs en leur apportant une information voire un accompagnement à consommer autrement et ainsi à systématiser le recours aux produits locaux et de qualité disponibles sur le territoire. Les structures de proximité peuvent, à ce titre, être des relais à mobiliser pour atteindre un effet d'entraînement d'envergure.



## **Objectif 5 : investir et structurer la restauration hors foyer publique pour un recours croissant aux produits locaux**

Avec ses 51 communes, le territoire de Valence Romans Sud Rhône-Alpes draine une restauration hors foyer publique particulièrement conséquente, à travers la restauration scolaire, celle de la petite enfance, des repas à domicile, des centres de loisirs... Ce sont là autant de vecteurs à investir par les communes membres et par l'agglomération à la hauteur de ses compétences, afin de permettre une part croissante de produits locaux et de qualité, et notamment de produits bio locaux, dans les assiettes des convives.

Pour répondre à ces objectifs, Valence Romans Sud Rhône Alpes et la Chambre d'Agriculture, ainsi que leurs partenaires, investiront principalement les champs d'intervention suivants :

- > **Un accompagnement des communes** pour mieux intégrer ces produits au sein de la restauration collective dont elles ont la charge ; il est ainsi attendu une structuration progressive de la restauration collective permettant
  - une progression continue de la part des produits locaux sur chaque commune, a minima 35% partout, et au-delà, une croissance supplémentaire de 15 à 20 % d'ici 2020 ;
  - une progression continue de la part des produits bio locaux sur chaque commune ; a minima 35 % partout, et au-delà croissance de 10 à 20 % d'ici 2020.
- > **Un accompagnement des producteurs** pour connaître, comprendre et ainsi participer davantage à l'approvisionnement de la restauration collective publique du territoire. Cela pourra passer par des temps d'information, d'accompagnement avec nos partenaires...
- > **Une participation active au renforcement de la première transformation locale** ; les cuisines collectives n'étant pas toujours outillées, pour atteindre une montée en charge des produits locaux et produits bio, il est essentiel que se développent localement des outils de transformation des produits bruts, notamment via des regroupements de producteurs et/ou l'implication de PME. Il s'agit ainsi de jouer un rôle de fédérateur, d'impulsion voire d'accompagnement de démarches collectives ciblées.

### **AMBITION 3**

#### **Renforcer la protection de la ressource en eau et favoriser l'innovation en faveur de la qualité environnementale**

*Valence Romans Sud Rhône-Alpes, et ses partenaires, reconnaît que la richesse et la qualité des ressources naturelles du territoire doit être protégée aujourd'hui et pour les générations à venir.*

*Aussi, comme toute autre activité économique, il importe que l'activité agricole et forestière contribue à la préservation de ces ressources en adaptant les pratiques et en innovant. De manière commune, il s'agit de relever ensemble des enjeux écologiques, sanitaires mais aussi de qualité du cadre de vie et d'attractivité du territoire.*

*L'engagement répond enfin à un enjeu d'exemplarité.*

*Aussi, parce qu'il est moins coûteux d'anticiper que de réparer, l'agglomération, avec ses partenaires, entend agir pour accompagner, impulser et inciter à cette prise en compte indispensable et factuelle des enjeux environnementaux.*



## Objectif 6 : la protection de la ressource en eau

Le territoire de Valence Romans Sud Rhône-Alpes dispose d'une ressource en eau fragilisée, que 7 captages prioritaires visent à protéger. La demande citoyenne en faveur d'une amélioration effective des conditions sanitaires est croissante, tant au niveau du cadre de vie que de l'alimentation.

Ce territoire a la chance de disposer d'expertises importantes pour accompagner les changements de pratiques et les initiatives exemplaires ou les démarches d'expérimentation se multiplient.

Pour répondre à ces objectifs, Valence Romans Sud Rhône-Alpes et la Chambre d'Agriculture, ainsi que leurs partenaires, investiront principalement les champs d'intervention suivants :

- > **Renforcer les pratiques alternatives dont l'agriculture biologique** afin d'améliorer la qualité de la ressource en eau souterraine et superficielle : grâce à un plan d'action et des moyens ambitieux, il est attendu d'ici 2020, une progression de 20 % à 30 % d'amélioration des pratiques notamment sur les aires d'alimentation de captage, avec une attention particulière sera apportée afin d'accompagner les agriculteurs souhaitant s'engager dans l'Agriculture Biologique.
- > Appréhender les pistes alternatives de production ainsi que les technologies de pilotage de l'irrigation permettant une adaptation voire une **régulation des prélèvements quantitatifs de la ressource en eau**.

## Objectif 7 : soutien à la recherche, l'expérimentation et l'innovation environnementale et climatique

Le territoire de Valence Romans Sud Rhône-Alpes accueille de nombreuses structures et initiatives en faveur de l'innovation environnementale. Que ce soit dans un souci d'impact écologique ou d'anticipation des changements climatiques, l'agglomération souhaite soutenir les projets ambitieux, dans l'intérêt des générations actuelles et à venir.

Pour répondre à ces enjeux, Valence Romans Sud Rhône-Alpes et la Chambre d'Agriculture, ainsi que leurs partenaires, investiront principalement les champs d'intervention suivants :

- > **Soutenir la recherche, l'expérimentation et l'innovation environnementale**, afin de devenir un territoire de référence sur la recherche et l'innovation agri-environnementale et sur l'agriculture biologique par le soutien aux initiatives et manifestations d'envergure en ce sens (ex : Salon Tech&bio).
- > Accompagner la mobilisation effective du monde rural dans le **changement de pratiques en anticipation au changement climatique**, en lien avec les enjeux que fixera le PAECT à venir.

## 2 LEVIERS TRANSVERSAUX

De manière transversale aux 3 ambitions stratégiques suscitées et aux actions opérationnelles qui en découleront, deux leviers transversaux essentiels sont identifiés :

- > **La gestion et l'animation foncière**
- > **L'éducation et la promotion des richesses rurales**

Ces leviers se traduiront par la mise en place de divers champs d'intervention au sein de chacune des ambitions, déclinés comme suit.





## **LEVIER 1 : préserver et valoriser le foncier agricole et forestier**

*L'activité agricole et forestière ne peut se maintenir, se développer et rayonner sans une préservation et une valorisation du sol sur lequel elle s'appuie. Aussi, afin de répondre aux objectifs visés de la présente charte, Valence Romans Sud Rhône-Alpes s'engage à agir en faveur du maintien du foncier agricole et forestier.*

Au sein de chacune des trois grandes ambitions, il s'agit de mettre en oeuvre :

- > **L'intégration des enjeux agricoles et forestiers dans les démarches d'aménagement du territoire et les documents de planification** : il s'agit d'atteindre une consommation de foncier limitée et ralentie de 50 %, conformément au SCOT avec un objectif d'équilibre entre espace urbain et rural ; de protéger les secteurs à enjeux de par la qualité agronomique des sols ; d'intégrer plus largement les enjeux agricoles et forestiers dans les PLU.
- > **Une gestion et une animation foncière pro-active** : il s'agit de mener une veille collaborative et d'assurer le suivi des mouvements fonciers afin de générer une meilleure réactivité au regard de situations foncières particulières et ainsi d'ajuster le niveau d'action nécessaire. A à ce titre, une instance intercommunale de veille, de suivi et de réflexion partenariale sera mise en place.

## **LEVIER 2 : renforcer l'éducation et la promotion des richesses rurales**

*Valence Romans Sud Rhône-Alpes, et ses partenaires, reconnaît que l'espace rural revêt une richesse économique, environnementale et socio-culturelle importante de par le nombre et la diversité de ses atouts. Aussi, il paraît essentiel de favoriser et faire vivre l'interconnaissance et le lien ville-campagne qui est source de bien vivre ensemble mais aussi d'attractivité.*

Au sein de chacune des trois grandes ambitions, il s'agit de mettre en oeuvre :

### > **L'information et la sensibilisation en milieu scolaire**

La connaissance des richesses et des opportunités de son territoire est avant tout un enjeu pédagogique. À ce titre la jeune génération a besoin de comprendre son espace avec ses qualités et ses fragilités ou contraintes, ses opportunités afin de mieux se les approprier et ainsi mieux les préserver ou les valoriser. Cela passe par :

- Favoriser l'information et la sensibilisation liées à l'agriculture et à la forêt dans le milieu scolaire (maternelle-primaire) afin de proposer une animation agriculture/forêt dans chaque école d'ici 2020.
- Renforcer l'information et la sensibilisation liées à l'agriculture et à la forêt dans le milieu scolaire SECONDAIRE, à des fins d'engagement, d'initiatives voire de débouchés professionnels. Une intervention d'information sur chaque établissement secondaire d'ici 2020, en lien avec les partenaires compétents, est ainsi visée.

### > **L'information du grand public et la valorisation des richesses**

Le monde agricole et forestier participe pleinement à la configuration du cadre de vie : il offre des atouts indéniables, des opportunités d'activité pour les habitants, visiteurs, professionnels futurs. Il a aussi des contraintes spécifiques qu'il est nécessaire de faire connaître et de partager pour faire naître des synergies et renforcer l'attractivité du territoire. Cela passe par :

- **Valoriser les ESPACES ruraux agricoles et forestiers** par des campagnes d'information et de sensibilisation sur les enjeux, le milieu et les ressources de notre agriculture-forêt, sur le partage des espaces ...
- **Valoriser les PRODUITS agricoles et forestiers** à destination des



consommateurs : information à destination des consommateurs sur la diversité des produits locaux agricoles et forestiers, et les circuits courts de distribution, sur les labels locaux de qualité, les certifications agricoles et forestières ...

- **Valoriser les ACTIVITES** mettant en valeur les richesses rurales agricoles et forestières locales : soutien et promotion aux animations ponctuelles, au développement d'une offre d'activités permanentes et structurantes (fermes pédagogiques par exemple) accessibles au grand public local et aux visiteurs, aux sentiers de randonnées ...

### **Priorité spécifique**

Au-delà des enjeux d'économie locale, la Communauté d'agglomération, dans la lignée de la demande citoyenne croissante, est particulièrement sensible aux enjeux environnementaux et sanitaires. Il est ainsi spécifié que, dans chacun des axes et des actions identifiés dans la stratégie 2016-2020, **une priorité effective sera apportée aux démarches, projets et initiatives s'inscrivant et relevant de pratiques respectueuses de l'environnement.**

## **ARTICLE 3 : le partenariat et la gouvernance**

### **PRINCIPES**

À travers cette Charte, les signataires actent d'un travail commun pour la période 2016-2020 et s'engagent donc à adopter une logique de partenariat qui repose sur les principes suivants :

- > **Une logique de dialogue** : chaque partenaire privilégie l'écoute et le dialogue pour faciliter une meilleure compréhension des situations, des normes, des points de vue. Chacun adopte une réelle ouverture en se tenant prêt à échanger sur les idées, les perspectives, les analyses.
- > **Une logique de partage** : les enjeux visés étant imbriqués les uns aux autres, les actions développées ayant forcément des impacts les unes sur les autres, les signataires s'engagent à diffuser et à partager leurs informations, dès lors qu'elles n'ont pas un caractère confidentiel ou hautement stratégique pour la structure. Il peut s'agir de données, de connaissance du territoire, d'acteurs, de thématiques spécifiques... Il s'agit donc de se placer dans une logique d'échanges permanents, tant dans les données disponibles et diffusables, que dans les idées ou propositions nouvelles ou dans les perspectives de nouvelles articulations des projets
- > **Une logique de coopération et co-construction** : chaque signataire est disposé à travailler en collaboration avec les autres, tant au profit d'actions communes que d'actions complémentaires si la cohérence et l'efficacité de l'action ou la logique de territoire en dépend. Cette co-construction peut intervenir dès la conception, la mise en oeuvre et/ou encore l'évaluation des actions et au niveau d'une réflexion prospective. Elle est considérée comme un gage de réussite et d'exemplarité.
- > **Une logique de complémentarité et de transversalité** : les signataires de cette charte ont des expertises, qu'elles soient générales ou spécifiques, qui ne sauraient couvrir l'ensemble des besoins attendus. Il est donc convenu que des compétences complémentaires pourront être mobilisées auprès de partenaires reconnus du territoire, afin de mettre un maximum d'atout au profit territoire



## GOVERNANCE

La gouvernance est appréhendée à plusieurs niveaux :



### ►Le comité stratégique

Ce Comité, lieu d'échange et d'orientation, aura pour objectif de recenser et analyser les besoins et projets exprimés par les acteurs du territoire ou à faire émerger, au regard des problématiques agricoles et forestières, des orientations du territoire.

Il pointera les grands enjeux et proposera les thèmes et les actions prioritaires pour l'année suivante dans une logique de complémentarité et de rationalisation des coûts, et participera à l'évaluation de l'impact des actions conduites. Une priorité sera donnée aux actions innovantes et prospectives.

Ce Comité sera composé :

- > du Vice-président délégué à l'aménagement du territoire
- > du Vice-président délégué à la ressource en eau
- > d'un représentant de l'Agglomération,
- > des représentants locaux des établissements publics et consulaires du territoire :
  - 3 représentants de la Chambre d'Agriculture de la Drôme pour l'agriculture,
  - 1 représentant pour le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) pour l'enjeu forêt.
- > des Directeurs de la communauté d'Agglomération et de la Chambre d'Agriculture, ou de leurs représentants.
- > d'experts en fonction des thématiques abordées.

### ►Le Comité de Pilotage et de suivi de la Charte Développement Agricole et Forestier

Il s'agit de l'instance de pilotage «Développement agricole et forestier» (DAF) de Valence Romans Sud Rhône-Alpes.

Au coeur et garante de la stratégie DAF, cette instance vise à :

- > enregistrer la réflexion menée au sein du Comité stratégique et au sein des Commissions Ambitions et les propositions qui en ressortent et arbitrer des propositions finales ;
- > suivre la mise en oeuvre et le respect de cette charte,
- > suivre et évaluer la mise en oeuvre globale des actions actées chaque année,
- > proposer des actions ou des zooms si les enjeux ou le contexte le suggèrent,
- > assurer le lien entre les commissions mises en place sur chacune des ambitions.

Présidé par le Vice-président délégué à l'aménagement du territoire et territoire rural, et animé par le/la responsable du développement agricole et forestier de l'agglomération, cette instance réunit :



- > les élus référents de l'agglomération issus du groupe de travail DAF et les représentants techniques nécessaires
- > 2 représentants de chaque structure composant le Comité stratégique (Chambre d'Agriculture et CRPF)
- > des représentants de chaque Commission Ambition préalablement choisis parmi les acteurs mobilisés

D'autres acteurs peuvent y être conviés si le contexte justifie l'apport d'une expertise spécifique le nécessite.

Elle se réunit a minima 1 fois par an et autant de fois que le pilotage et suivi le nécessitent.

### ▶Trois commissions « Ambitions »

Une commission dédiée à chaque grande Ambition permettra de :

- > suivre la mise en oeuvre des actions
- > assurer le lien entre les acteurs mobilisés
- > proposer des orientations et des actions ou des zooms si les enjeux ou le contexte le suggère
- > évaluer de manière collaborative et régulière les résultats attendus (cf & ci-dessous) sur la base d'indicateurs fixés de manière partagée.

Les commissions liées aux Ambitions 1 et 2 seront présidées par le Vice-président délégué à l'aménagement du territoire et territoire rural et animées par responsable du développement agricole et forestier de l'agglomération. La Commission dédiée à l'Ambition 3 sera présidée par le Vice-président délégué à la ressource en eau et animée par une/un responsable ressource en eau de l'agglomération, en lien avec la/ le responsable du développement agricole et forestier de l'agglomération.

Chaque commission réunit les partenaires et acteurs investis des actions déroulées dans le programme de chaque Ambition ainsi que les élus référents du groupe de travail DAF de l'agglomération. Ces instances ont un pouvoir de réflexion, de co-proposition, de consultation.

Chaque commission se réunit a minima 1 fois par an et davantage si besoin.

A noter que d'autres acteurs ponctuels peuvent y être invités si le contexte le nécessite et qu'il est possible que les commissions se rencontrent si des actions transversales doivent émerger. Par actions, thèmes ou grands enjeux, des groupes de travail spécifiques peuvent être créés avec les partenaires.

La diversité des compétences dans le champ du développement agricole et forestier conduira les partenaires à travailler en synergie sur une même thématique.

Sur ces bases, chaque action retenue donnera lieu à un conventionnement qui fixera les missions, les objectifs, les résultats attendus & les indicateurs de mesure, le financement ainsi que le calendrier de réalisation.

**Le pilotage, la coordination globale et la décision restent de la responsabilité de la communauté d'Agglomération dans l'esprit de la stratégie générale ou pour chaque thématique et actions mises en oeuvres et ce, à hauteur des moyens budgétaires définis chaque année.**



## ► Un Comité d'évaluation participative

Compte tenu des enjeux et ambitions affichés pour le territoire, cette charte a enfin besoin d'être suivie et évaluée tout au long du processus de mise en oeuvre, entre les signataires et avec les partenaires impliqués. Aussi, la Communauté d'agglomération mettra en place un processus de suivi et d'évaluation dès le lancement, et ce à 2 niveaux.

### > Suivi et évaluation régulière des actions

Porté à l'échelle de chaque action mise en oeuvre puis appréhendée au niveau des Commissions Ambitions, ce suivi et évaluation au fil de l'eau vise à vérifier l'adéquation et la pertinence des actions menées au regard des enjeux locaux, des objectifs identifiés et des attentes qui en découlent, ainsi que leur efficacité vis-à-vis des moyens affectés. Cette évaluation est appréhendée comme une condition essentielle pour entrer dans une dynamique d'amélioration continue, pour guider les décideurs et pour rendre compte des résultats de l'action publique aux citoyens, tout en affirmant la responsabilité du territoire et de ses acteurs.

Ainsi, ce processus d'évaluation impliquera tous les partenaires mobilisés, de manière individuelle sur les actions dont ils ont la charge et de manière collective à l'échelle de chaque ambition, sur la base d'indicateurs prédéfinis.

Dès le lancement des actions, il s'agira donc d'affiner

- les objectifs des actions d'ici à 2020
- définir, des indicateurs d'évaluation et de suivi
- établir si possible un état 0, au commencement.

Puis, il s'agira d'animer et fournir les éléments d'analyse à la Communauté d'agglomération.

### > Évaluation approfondie et stratégique

Au-delà de cette évaluation régulière des actions, sera mis en place un Comité **d'évaluation participative** visant à analyser plus spécifiquement certains pans d'actions ou problématiques globales de la stratégie. Commun au dispositif lié au contrat d'agglomération appréhendant la politique de l'eau, cette instance spécifique et transversale est l'occasion d'approfondir l'évaluation quand cela est avéré nécessaire, pour mieux alerter, anticiper et surtout adapter les réponses apportées pour atteindre les objectifs fixés. Il s'agit ainsi de donner une dimension supplémentaire au processus d'amélioration continue, inhérent à la stratégie agricole et forestière de l'agglomération.

Cette évaluation approfondie pourra ainsi porter sur les points suivants :

- L'évaluation de l'état du territoire au regard de chaque objectif : état initial et impact des actions sur le territoire
- L'évaluation de la stratégie : les impacts de la stratégie globale sur les dynamiques de territoire (initiatives, tendances...)
- L'évaluation des actions opérationnelles : la réalisation et les résultats visibles des actions programmées.
- L'évaluation de la gouvernance et l'articulation des partenaires mobilisés.



Le Comité d'évaluation sera composé des élus et agents de l'agglomération en charge des dossiers concernés et des partenaires mobilisés. Son organisation et son fonctionnement seront affinés d'ici juin 2016 et seront présentés aux Commissions Ambitions et au Comité stratégique pour consolider les conditions d'implication de chacun.

## **Application opérationnelle**

---

La présente charte renvoie à un programme d'actions détaillé pour répondre aux objectifs fixés sur la période 2016-2020.

Valence Romans Sud Rhône-Alpes fera appel à des partenaires dont l'expertise, la connaissance et les ressources sont nécessaires pour mettre en place certaines de ces actions. Dans ce cas, une convention de partenariat sera établie avec chaque partenaire.

**La présente Charte est signée, le 29 avril 2016, à Châteauneuf-sur-Isère**

